

## Enquête publique

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.enquetes-publiques.fr  
Tél : 01.42.96.96.58ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
BOUCLE NORD DE SEINE  
COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNERAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ  
DE LA COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE

Par arrêté n°2019/60 en date du 25 09 2019, le Président de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine a prescrit l'enquête publique relative à la révision du Règlement local de Publicité de la commune de Clichy-la-Garenne.

La révision du RLP soumise à enquête a pour objectifs :

- Lutter contre la pollution visuelle
- Améliorer la qualité paysagère de la commune, notamment de ses entrées de ville
- Renforcer l'identité et l'attractivité du territoire clicoïsis
- Réduire la consommation énergétique de certains dispositifs publicitaires

Au terme de l'enquête, le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Clichy-la-Garenne, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, des avis des personnes publiques associées et de la Commission départementale de la nature des paysages et des sites, sera soumis au Conseil de Territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine en vue de son approbation.

Madame Annie Joëlle JASION a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise en date du 31 juillet 2019.

**L'enquête publique se déroulera pendant 23 jours consécutifs du 22 octobre 2019 au 13 novembre 2019 inclus, à l'Hôtel de Ville de Clichy-la-Garenne, sis 80, boulevard Jean Jaurès (92110 CLICHY), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.**

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'Hôtel de ville les jours suivants :

- Samedi 26 octobre 2019, de 9h00 à 12h00
- Lundi 4 novembre 2019, de 14h30 à 17h30
- Mercredi 13 novembre 2019, de 14h30 à 17h30

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment le projet de révision du Règlement Local de Publicité, consultable au format papier et sur un poste informatique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Clichy-la-Garenne pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique, consultable au format papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront également mis à disposition au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine, sis 1 bis rue de la Paix à Gennevilliers, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h45 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la commune de Clichy-la-Garenne ([www.ville-clichy.fr](http://www.ville-clichy.fr)).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions éventuelles sur les registres d'enquête mis à disposition en Mairie de Clichy ou à l'EPT Boucle Nord Seine ; ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, qui les visera et les annexera audit registre, au siège de l'enquête publique (A l'attention du commissaire enquêteur - Mairie de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès - 92110 CLICHY) ; ou consigner ses observations sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet indépendant et sécurisé, ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse : <http://revision-rip-clichy-la-garenne.enquetepublique.net>

Les observations seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de l'EPT Boucle Nord de Seine le dossier de l'enquête, les registres et les pièces annexées, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise et à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Le rapport relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables à l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, sis 1 bis rue de la Paix, 92 230 Gennevilliers et à la Mairie de Clichy-la-Garenne, aux heures habituelles d'ouverture au public, pendant une durée d'un an.

Il sera également publié sur le site internet : [www.ville-clichy.fr](http://www.ville-clichy.fr)

EP19-535

enquete-publique@publilegal.fr

Publiez vos  
annonces légales  
dans Le ParisienRendez-vous sur  
[www.annoncesleparisien.fr](http://www.annoncesleparisien.fr)  
7/7 - 24H/24H

## PARIS LE DEFENSE

## DÉCISION n 2019-57

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2141-1 et L.2141-2 ;  
Vu l'ordonnance n2017-717 du 3 mai 2017 portant création de l'établissement public Paris La Défense ;  
Vu la loi n2017-1754 du 25 décembre 2017 ratifiant l'ordonnance n2017-717 du 3 mai 2017 portant création de l'établissement public Paris La Défense ;  
Vu le décret n2017-1040 du 10 mai 2017 relatif à l'établissement public Paris La Défense ;  
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.328-1 et suivants et R.328-1 et suivants ;  
Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9 ;  
Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.134-1 et L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 ;  
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

## La Directrice Générale décide

**Article 1 :**  
De procéder à une enquête publique portant sur le projet de déclassement d'une partie de la Rue de la Garenne à Nanterre, dans les formes prescrites par les dispositions du Code de la voirie routière et du Code des relations entre le public et l'administration applicables aux enquêtes publiques qui ne relèvent ni du Code de l'expropriation, ni du Code de l'environnement.

L'enquête, d'une durée de quinze jours, se déroulera du 4 novembre 2019 au 18 novembre 2019 inclus.

**Article 2 :**  
Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, la présente décision sera publiée sur le site internet de Paris La Défense ([www.parisladefense.com](http://www.parisladefense.com)) et sur le site internet de la Ville de Nanterre ([www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)). Elle sera en outre publiée au Recueil des Actes Administratifs de Paris La Défense conformément à l'article R.328-12 du Code de l'urbanisme, lequel recueil sera consultable par le public sur le site internet de Paris La Défense (<https://parisladefense.com/fr/mesures-de-publicite>). Le Recueil des Actes Administratifs de l'établissement et les annexes papiers de la présente décision sont consultables au siège de Paris La Défense.

**Article 3 :**  
Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique ainsi que dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci, un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête ainsi que la présente décision seront publiés dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis ainsi que la présente décision feront l'objet d'un affichage en mairie de Nanterre, à la charge de la commune de Nanterre, et sur le site du projet, à la charge de Paris La Défense, huit jours au moins avant le début de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans chacun des lieux suivants :  
- dans les locaux de l'établissement public PARIS LA DEFENSE à Cœur Défense Tour B au 110, esplanade du Général-de-Gaule 92932 Paris La Défense Cedex, à l'accueil du 18ème étage, aux jours et heures d'ouverture de PARIS LA DEFENSE, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h30 ;

- dans les locaux de la mairie de Nanterre Tour A, 12ème étage, 88/118 Rue du 8 mai 1945, 92000 Nanterre aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Nanterre, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;

Les dossiers d'enquête ainsi que les registres seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet les jours et heures habituelles d'ouverture de Paris La Défense et de la mairie de Nanterre.

Par ailleurs, le dossier sera consultable sur le site internet de Paris La Défense ([www.parisladefense.com](http://www.parisladefense.com)) et sur le site internet de la Ville de Nanterre ([www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)), et une adresse courriel spécifique ([enquete-ruegarenne@parisladefense.com](mailto:enquete-ruegarenne@parisladefense.com)) permettra aux personnes qui le souhaitent d'adresser leurs observations éventuelles par voie dématérialisée.

Il convient enfin de préciser que les observations du public peuvent également être formulées par oral auprès du commissaire enquêteur ainsi que par courrier, remis au commissaire enquêteur lors de l'une de ses permanences ou être adressées au siège de l'enquête à l'adresse suivante, avec inscrit sur l'enveloppe la mention: « Enquête publique - projet de déclassement d'une partie de la Rue de la Garenne à Nanterre/ à l'attention du Commissaire Enquêteur / Paris La Défense, 110, esplanade du Général-de-Gaule 92932 Paris La Défense Cedex ». Ces courriers devront impérativement être reçus à l'adresse précitée avant la date de clôture de l'enquête, fixée au 18 novembre 2019 à 17h00. Tout courrier reçu postérieurement à ce délai ne sera pas pris en compte par le commissaire enquêteur dans le cadre de son rapport.

## Article 5 :

De désigner Monsieur Lionel BRACONNIER pour exercer les fonctions de Commissaire Enquêteur. Il recevra en personne les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Mardi 5 novembre 2019 de 13h30 à 17h30 dans les locaux de Paris La Défense (adresse mentionnée à l'article 4) ;

- Lundi 18 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 dans les locaux de la Mairie de Nanterre (adresse mentionnée à l'article 4).

À l'expiration du délai d'enquête, c'est-à-dire le 18 novembre 2019 à 17h00, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra à la Directrice Générale de Paris La Défense le dossier et les registres d'enquête, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

## Article 6 :

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de Paris La Défense, et au siège de Paris La Défense à Cœur Défense, Tour B, 110 esplanade du Général-de-Gaule 92932 Paris La Défense Cedex aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30) ainsi que sur le site internet de la Ville de Nanterre et à la mairie de Nanterre 130 Rue du 8 mai 1945, 92000 Nanterre aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi aux heures mentionnées à l'article 4).

## Article 7 :

La Directrice Générale de Paris La Défense prendra, à l'issue de la réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la décision de déclassement au vu des dites conclusions et des observations formulées par le public.  
La décision de déclassement de la Directrice Générale de Paris La Défense, si elle passe outre les conclusions défavorables du Commissaire enquêteur, devra être spécialement motivée.

## Article 8 :

Le Commissaire Enquêteur et la Directrice Générale de Paris La Défense sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris la Défense, le 18/10/2019

Marie-Célie GUILLAUME  
Directrice Générale

## PARIS LA DEFENSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT - PROJET DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA GARENNE SUR LA COMMUNE DE NANTERRE

En application de la décision n2019-57 en date du 18 octobre 2019, il sera procédé, dans les formes prescrites par le Code de la voirie routière et le Code des relations entre le public et l'administration, à une enquête publique du 4 novembre 2019 au 18 novembre 2019 inclus portant sur le projet de déclassement du domaine public d'une partie de la rue de la Garenne située à Nanterre.

A cet effet, Monsieur Lionel BRACONNIER a

été désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier mis à l'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, pourront être consultés dans chacun des lieux suivants :

- dans les locaux de l'établissement public PARIS LA DEFENSE à Cœur Défense - Tour B - 110 esplanade du Général de Gaulle à Paris La Défense (92932), à l'accueil du 18ème étage, aux jours et heures d'ouverture de PARIS LA DEFENSE, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h30 ;  
- dans les locaux de la mairie de Nanterre Tour A, 12ème étage, 88/118 rue du 8 mai 1945, 92000 Nanterre, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Nanterre, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête dans chacun des lieux précités aux jours et heures d'ouverture sus indiqués ou les adresser par écrit au siège de l'enquête à l'adresse suivante, avec inscrit sur l'enveloppe la mention: « Enquête publique - projet de déclassement d'une partie de la rue de la Garenne à Nanterre / à l'attention du Commissaire Enquêteur / 110 esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense », ou par mail à l'adresse suivante : [enquete-ruegarenne@parisladefense.com](mailto:enquete-ruegarenne@parisladefense.com). Elles seront annexées au registre d'enquête. Ces observations (par courrier ou par mail) devront impérativement être reçues à l'adresse précitée avant la date de clôture de l'enquête, fixée au 18 novembre 2019 à 17h00.

Par ailleurs, le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de Paris La Défense ([www.parisladefense.com](http://www.parisladefense.com)) et sur le site internet de la ville de Nanterre ([www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Pour la communication dudit dossier, les personnes intéressées peuvent en solliciter la communication à l'adresse suivante : [enquete-ruegarenne@parisladefense.com](mailto:enquete-ruegarenne@parisladefense.com).

Le Commissaire enquêteur recevra le public aux lieux, jours et heures suivants :  
- Mardi 5 novembre 2019 de 13h30 à 17h30 dans les locaux de Paris La Défense à l'adresse énoncée ci-dessus ;  
- Lundi 18 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 dans les locaux de la Mairie de Nanterre à l'adresse énoncée ci-dessus.

Dans un délai maximum de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressés à Madame la Directrice Générale de Paris La Défense ainsi qu'un exemplaire du dossier de l'enquête, les registres d'enquête et leurs pièces annexées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en ligne sur le site internet de Paris La Défense, et au siège de Paris La Défense à Cœur Défense, Tour B, 110 esplanade du Général-de-Gaule 92932 Paris La Défense aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30), ainsi que sur le site internet de la ville de Nanterre et à la mairie de Nanterre Tour A, 12ème étage, 88/118 rue du 8 mai 1945, 92000 Nanterre aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

Constitution  
de société

Par acte SSP du 18/10/2019, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

## Dénomination :

## IAC PARIS

**Objet social :** La conception, la réalisation (en sous-traitance ou non), la distribution, la commercialisation, la vente au détail ou en gros, d'articles et accessoires de mode et plus généralement de tous articles se rapportant au textiles.  
**Siège social :** 10-12 RUE PAUL COUDERC 92330 Sceaux.  
**Capital :** 10000 €  
**Durée :** 99 ans  
**Président :** M. BOUCHAUD CHRISTOPHE, demeurant 10-12 RUE PAUL COUDERC, 92330 Sceaux  
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.  
**Clause d'agrément :** Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.  
**Immatriculation** au RCS de Nanterre.

Par acte SSP en date du 21 OCTOBRE 2019, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

## Dénomination sociale :

## VISIOSHIP

**Forme :** SASU  
**Capital :** Capital variable de 5000€ divisés en 5000 parts sociales de 1 euro chacune. Capital minimum: 500€. Capital Maximum: 100000€.  
**Siège Social :** 163 Quai du Docteur Dervaux, 92600 ASNIÈRES SUR SEINE  
**Durée :** 99 ans  
**Objet social :** La conception, l'édition, le développement, la vente ou l'exploitation d'applications web ou mobiles, de sites internet, ainsi que plus généralement tous développements à caractère informatique et/ou multimédia, sur tout support, connu ou inconnu à ce jour et dans tous domaines d'activités. Les prestations de services, conseil, formation et accompagnement auprès des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés dans tous domaines d'activités. La vente ou location de matériel.  
**Cession d'actions et agréments :** Libre  
**Président :** Mr. ZEIN Ihab, demeurant 43, rue du Révérend Père Christian Gilbert 92600 Asnières Sur Seine.  
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

## Divers société

Suivant acte SSP en date du jeudi 17 octobre 2019

## NORMANDIE TAXIS

SARL, au capital de : 108 000 Euros, sise 33 RUE DU LANDY 92110 CLICHY, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 327 336 236, a donné en location gérance à :

## BERNADO TH VAVY

Demeurant : 3 RUE DE L AVENIR 95210 ST GRATIEN  
Un fonds de commerce : a consenti une location partielle de son fonds de commerce composé d'un autorisation de stationnement portant le numéro 7857 et d'un véhicule équipé taxi portant le numéro DK-334-NH sis et exploité zone d'activité du taxi parisien pour une durée de 1 ans, à compter du lundi 21 octobre 2019, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

## ORGADYNE SARL

Société à responsabilité limitée à associé unique  
au capital de 30 000 Euros  
Siège social :  
3 avenue de Trivaux  
92190 MEUDON  
511.670.804 R.C.S. NANTERRE

Suivant le PV. d'AGE du 19 octobre 2019 et suite au décès de Madame Marie-Cécile CHRETIEN, Monsieur Bruno CHRETIEN demeurant 3 avenue de Trivaux 92190 MEUDON a été nommé liquidateur.

Mention sera faite au RCS de NANTERRE

Suivant acte SSP en date du mercredi 16 octobre 2019

## BELCAR

SARL, au capital de : 8 160 Euros, sise 33 RUE DU LANDY 92110 CLICHY, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 343 356 366, a donné en location gérance à :

## AKLI CHÉRIF

Demeurant : 20 RUE MAXIMILIEN ROBESPIERRE 94120 FONTENAY SOUS BOIS  
Un fonds de commerce : a consenti une location partielle de son fonds de commerce composé d'un autorisation de stationnement portant le numéro 14007 et d'un véhicule équipé taxi portant le numéro DP-182-RY sis et exploité zone d'activité du taxi parisien pour une durée de 1 ans, à compter du lundi 21 octobre 2019, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Vous créez  
votre entreprise ...Publier votre annonce légale  
dans [LeParisien](http://LeParisien)Tél. 01 87 39 84 00  
[legales@leparisien.fr](mailto:legales@leparisien.fr)